



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2022/ 22-1202

CFVU DU 15 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET BORDEAUX SCIENCES AGRO, RELATIVE AU PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE DU MASTER CO-ACCREDITÉ DE LA MENTION GESTION DES TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 décembre 2022 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

La convention est conclue pour l'année universitaire 2022/2023.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET BORDEAUX SCIENCES AGRO, RELATIVE AU PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE DU MASTER CO-ACCREDITÉ DE LA MENTION GESTION DES TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 16/12/2022.*

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	10
Nombre de suffrages exprimés	13
Nombre de votes pour	13
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.